



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'Europe s'invente chez nous

Signature du Contrat de déclinaison du Contrat de Plan État-Région Grand Est 2021-2027

Josiane CHEVALIER, Préfète de région et Jean ROTTNER, Président du conseil régional Grand Est ont signé ce jour le contrat de déclinaison du Contrat de Plan État-Région Grand Est 2021-2027.

Ainsi, l'État et le conseil régional Grand Est s'engagent à mobiliser jusqu'à 4,8 Milliards€ à parité (50 % - 50%) sur la période 2021-2027, pour répondre, à court et moyen terme, aux difficultés liées à la crise sanitaire, économique et sociale et permettre à la région Grand Est de répondre aux défis de demain.

Élaboré après des phases successives et complémentaires de consultation avec les principales collectivités et acteurs régionaux menées conjointement par l'État et le Conseil régional entre 2019 et 2021, le CPER Grand Est 2021 -2027 est une contractualisation renouvelée qui s'articule autour de 4 piliers thématiques :

- la transition écologique,
- la compétitivité et l'attractivité du territoire,
- la cohésion sociale et territoriale
- la coopération transfrontalière.

Ce contrat de déclinaison s'appuie sur les Pacte territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) qui définissent à une échelle adaptée les stratégies de chaque territoire de la région, identifient les projets d'investissement à conduire pour leur mise en œuvre, et font converger les politiques publiques et les instruments financiers de l'Union européenne, de l'État et de la Région susceptibles d'y contribuer.

Les orientations et priorités d'investissement définies dans le contrat de déclinaison du CPER et les moyens financiers qui y sont associés ont ainsi vocation à permettre, au cours de la période de 2022 à 2027, le soutien de l'État et du conseil régional aux projets identifiés dans les PTRTE, à l'échelle de chaque bassin de vie. Ils permettront également un soutien renouvelé aux projets conduits par les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Le contrat de déclinaison du CPER Grand Est 2021-2027 est consultable en ligne sur les sites internet de la préfecture de région et du Conseil régional :

<https://www.grandest.fr/cper-2021-2027/>

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Grands-dossiers/Economie-sociale-et-solidaire/Signature-du-Contrat-de-Plan-Etat-Region-Grand-Est-2021-2027-le-22-fevrier-2022>

Conformément à l'article R122-23 du code de l'environnement, les éléments relatifs à la procédure d'évaluation environnementale sont également consultables sur le site de la préfecture de Région, notamment le rapport environnemental, l'avis de l'autorité environnementale, la déclaration environnementale et les motifs de la décision.